

INFORMATION COVID

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames, Messieurs,

Depuis notre dernière réunion sur la situation de la Covid 19 en date du 4 décembre 2020, l'inquiétude est bien réelle car la situation épidémique s'aggrave.

Selon de très nombreux experts scientifiques, la situation sanitaire devient de nouveau très préoccupante face à la pandémie de la covid 19. L'apparition de nouveaux variants de ce virus (anglais, sud-africain...) plus contagieux et ayant un impact beaucoup plus important sur les jeunes générations, est malheureusement une réalité constatée.

Certains médecins, dont le professeur Philippe AMOUYEL (CHU de LILLE) déclare même « que les mesures barrières marchent très bien sur le virus de 2020 mais ne bloquent pas le variant anglais ».

Aujourd'hui le variant anglais représente environ 20% des cas de la Covid 19 et d'ici mars 2021, ce nouveau virus serait majoritaire.

Les semaines qui viennent seront décisives.

Dans certaines institutions républicaines, des décisions sont prises :

- A l'Assemblée Nationale, le 21 janvier 2021, une décision étonnante d'acheter 20 000 masques de type FFP2 en plus de 40000 masques chirurgicaux de type FFP1 a été prise en contradiction avec les recommandations des autorités sanitaires.
- Le 2 février 2021, l'Éducation Nationale décidait, que pour faire face à l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés dans les écoles, collèges et lycées et ceci dès le 8 février 2021.
- A l'issue d'un Conseil de Défense et de sécurité Nationale, le Premier Ministre rappelait que le télétravail devait être renforcé dans les entreprises et les administrations. Amélie de Montchalin, Ministre de la transformation et de la fonction publique a alors demandé à tous les Secrétaires Généraux des ministères, lors d'une visioconférence d'augmenter sans attendre le nombre de jours télétravaillés dans les administrations, dont les missions sont « télétravaillables ». Le nombre de jours de télétravail par semaine restant insuffisant notamment dans les services déconcentrés de l'état.
- La Ministre de la transformation et de la fonction publique demande également de poursuivre un dialogue social de proximité avec les organisations syndicales en organisant des réunions tous les 15 jours, sur le suivi de la situation sanitaire et des mesures notamment sur le volet du télétravail.

Ces réunions étant l'occasion pour les organisations syndicales de signaler toutes les situations particulières contraires aux instructions.

Mais que se passe t'il au sein du Ministère de la justice ? Pour l'instant pas grand chose...

1. Situation sanitaire

La situation sanitaire se dégrade fortement depuis la fin décembre. En effet, entre le 28 décembre 2020 et le 28 janvier 2021, le nombre de cas positifs a été multiplié par 1,6 pour les agents, et 3,5 pour la Population Placée Sous Main de Justice (PPSMJ).

Le nombre de cas contacts, progresse lui aussi parmi les personnels (x1,64) et parmi la PPSMJ (x1,45).

Pour l'**Union FO justice**, ceci est très inquiétant et nous souhaitons obtenir des informations précises, notamment de la DAP sur la comptabilisation des cas contacts.

L'**Union FO justice**, souhaite dénoncer, une nouvelle fois la gestion des cas contacts au sein de cette direction. De nombreux agents cas contacts, sont maintenus en service et ceci sans aucun renforcement des mesures sanitaires (cas contacts travaillant en détention ou exerçant comme pour l'ENT des missions à l'extérieur du territoire national).

On constate dans les différentes filières une difficulté en matière de reconnaissance du statut de cas contact. En outre, certaines directions refusent de s'aligner sur les critères de l'assurance maladie en appliquant des critères propres. Ces pratiques portent préjudice à une lisibilité exhaustive des cas de contamination et des cas contacts.

2. Le télétravail

Concernant, le télétravail la situation n'est guère reluisante. L'**Union FO justice** exige un point précis et régulier concernant le développement du télétravail au sein de l'ensemble des directions de notre Ministère.

L'**Union FO justice** tient également à alerter sur la situation de certains agents vulnérables, qui ne peuvent bénéficier du télétravail ou d'un télétravail partiel.

L'**Union FO justice** revendique une nouvelle fois de pouvoir discuter officiellement des missions qui peuvent être télétravaillées.

L'**Union FO justice** exige le développement du télétravail avec un renforcement notable du nombre de jours de télétravail au sein du ministère de la Justice.

3. La politique de vaccination

L'**Union FO justice** réitère sa demande concernant les personnels contraints au contact permanent du public et dont la nature de leurs missions les expose à des risques élevés de contamination, soient considérés comme prioritaires à la vaccination.

Ainsi les personnels pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse, volontaires, devraient être prioritaires à la vaccination.

Les chiffres actuels de contamination et la dégradation sanitaire actuelle constatée, devrait nous alerter sur l'urgence de la mise en place d'un véritable plan vaccinal au sein de notre ministère.

4. Continuité d'activité.

Sans pour autant réactiver les Plans de Continuité d'Activité (PCA), dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils ne répondent pas à l'exigence de continuité du service public attendue aujourd'hui, la mise en œuvre d'un **schéma organisationnel national de réduction d'activité** s'impose. La croissance exponentielle de la pandémie suffit à démontrer que l'illusion d'un fonctionnement normal des services et des juridictions ne peut tenir lieu de stratégie. Le Ministère ne saurait continuer davantage à faire le pari hasardeux que la COVID 19 ne frappera pas simultanément un grand nombre de juridictions sur l'ensemble du territoire national. Sous le prétexte fallacieux du caractère spécifique des problématiques auxquelles seront confrontées les juridictions, **le Ministère entend se borner à la recherche de solutions locales**. Or la précédente crise sanitaire a révélé une similitude de difficultés, dont seule l'ampleur ou l'intensité variait d'une juridiction à l'autre.

Il est plus que temps de sortir d'une gestion de crise à la petite semaine, pour adopter un dispositif opérationnel à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face !!!

Pour conclure, vous comprendrez bien que l'Union FO justice attend un dialogue social constructif, réel et sans tabou, afin de lutter le plus efficacement possible contre cette nouvelle pandémie !

Fait à Draveil, le 9 février 2021
Les Représentants CHSCT-M
de l'**Union FO Justice**